

**Communiqué n° 7/2017 du 22 novembre (page 1/2)**

**1) Non à la suppression des peignoirs et au rationnement du linge**

La Convention thermale oblige à fournir au titre du forfait tout compris: "*le linge nécessaire et suffisant*" qui permet "*l'égal accès à un thermalisme de qualité*", **mais une régression est prévue pour 2018.**

Si elle est adoptée, le linge sera abaissable au pire à **une** serviette et **un** drap de bain. Donc, **fini le peignoir!** Les thermes plus généreux, pourront limiter drastiquement le linge à seulement **un** peignoir et **une** serviette. C'est pourquoi la FFCM vient d'avertir solennellement la Commission Nationale Paritaire du Thermalisme qui a réunie le 8/11 les caisses nationales (CNAMTS, MSA, RSI) et le CNETH (syndicat des établissements thermaux), **d'un risque de mise en danger de la santé et d'une atteinte à la dignité des curistes** (résumé ci-après).

*Les peignoirs font partie du linge de cure de tout temps et dans tous les établissements pour 2 raisons : 1° les curistes sont des malades qui, à la suite de traitements "mouillants", doivent déambuler entre les soins sans risquer d'attraper "la crève" au gré des courants d'air et/ou des périodes de repos et d'attente, ou quand ils sont immobiles durant des soins comme les aérosols collectifs froids.*

*La privation de peignoirs est donc particulièrement grave dans ce genre de situations très courantes. 80% des curistes (+de 470 000 patients), utilisent des forfaits de rhumatologie qui comportent en majorité des bains, douches, piscine, massages sous l'eau, et des illutations (boue) avec douche et séchage. Comment croire qu'une serviette et un drap de bain (dimensions même pas précisées!), et dont la capacité d'absorption est variable du fait d'une qualité inégale et de l'usure, puissent toujours suffire? Les curistes sont des malades et 90% d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans (540 000 patients). Déjà vulnérables de ce fait, pourquoi ajouter des risques consécutifs à une dotation de linge inadaptée? Que dire des risques de souillures après les illutations et des cas où le linge tombe sur le sol mouillé? Nous exigeons aussi une obligation de changement du linge sans suppléments pour ces deux cas de figure.*

*2°) Les peignoirs protègent mieux la dignité des patients en cachant leur anatomie. Ils permettent enfin de préserver leur pudeur, d'autant plus que la gent féminine représente 65% des curistes et que les services de soins sont mixtes. Enfin, des enfants curistes peuvent aussi être présents.*

*La réduction de linge va enfin créer une discrimination fondée sur l'argent, car les malades seront incités à acheter "des suppléments linge", ou à aller en 1° classe (250 à 370 €), où un linge de qualité est fourni en abondance (dotation systématique de peignoirs...).*

**Nous vous proposons de saisir vos élus et/ou vos caisses, et/ou de nous donner votre sentiment ci-dessous.**

✂

Coupon à envoyer à: **FFCM, 2 rue des frères Rodriguez 72700 Allonnes**

Nom, Prénom : ..... Adresse : .....

**Ma réaction** : .....

.....

.....

**Signature**

*Vous disposez du droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à FFCM, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes*

**2) Le bulletin FFCM INFORMATION n° 27 en cours d'expédition**

Les adhérents vont recevoir gratuitement le 27° numéro de notre bulletin national FFCM INFORMATION à partir du 27 novembre. Les non-adhérents peuvent l'obtenir en envoyant 2 timbres à la FFCM.

**Passez à la page suivante pour la deuxième partie de ce communiqué SVP →**

### 3) Handicap: Pétition inter associative contre le recul des droits et l'aggravation de la précarité

La FFCM est attentive aux patients handicapés. Elle a nommé un Délégué national au handicap en 2015. En respect des orientations du Conseil National de la Résistance, elle estime également que la solidarité et l'union entre les associations attachées à la question sociale et au bien commun sont indispensables. Elle s'est donc naturellement associée à l'action de 17 associations nationales contre le recul des droits et l'aggravation de la précarité en matière d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de pension d'invalidité. Cliquez sur ce lien, signez et faites signer <https://www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite> et relayez la en faisant suivre ce communiqué et/ou via vos réseaux sociaux (Facebook, etc. etc.) Ou signez depuis l'accueil de notre site <https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm> (tapez "Wix FFCM" sur votre moteur)

Paris, le jeudi 16 novembre 2017

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ressources des personnes en situation de handicap : L'Assemblée nationale vote un budget injuste !

Les associations représentatives de personnes en situation de handicap et de personnes atteintes de maladie (AFM-Téléthon, Aides, AFSEP, APF, CFPSAA, Emmaüs, FFCM, FFAIMC, Fnath, France Alzheimer, GIHP, LDH, Santé Mentale France, Una, Unafam, Unapei et Uniopss), signataires de la pétition « AAH, pensions d'invalidité : Non au recul des droits et à l'aggravation de la précarité ! », dénoncent le vote du budget 2018 et des mesures relatives à l'AAH et aux pensions d'invalidité, par l'Assemblée nationale, qui ont pour effet une stagnation voire un recul du pouvoir d'achat pour des milliers de personnes, et notamment :



- Les allocataires de l'AAH vivant en couple: **peu ou pas de gain en pouvoir d'achat**
- Les bénéficiaires du complément de ressources: **perte très significative de pouvoir d'achat !**
- Les salariés titulaires d'une pension d'invalidité: à revenu égal, **perte substantielle de pouvoir d'achat !**

Le gouvernement et la majorité des députés de l'Assemblée nationale sont restés sourds **aux interpellations des associations et au mécontentement des signataires de la pétition !**

En effet, si une partie non négligeable des bénéficiaires de l'AAH vont bénéficier de la revalorisation de l'allocation, **de nombreuses personnes en restent exclues**. Cette injustice n'est pas acceptable !

Injuste également la décision de supprimer le bénéfice de la prime d'activité pour les **salariés titulaires d'une pension d'invalidité**. Cette mesure crée une discrimination inacceptable par rapport aux autres personnes dans l'emploi qui, à revenu égal, bénéficieront bien de cette prime.

**Cependant, les associations saluent la prise de position du Sénat** le 14 novembre lors de l'examen du projet de loi de finances 2018, en commission des finances, prenant en compte les inquiétudes des associations. Ainsi le Sénat a notamment adopté un amendement qui revient sur l'exclusion des salariés titulaires d'une pension d'invalidité, de la prime d'activité. Le débat n'est donc pas clos.

Et aujourd'hui, la mobilisation doit donc se renforcer pour dire **non aux reculs des droits et non à l'aggravation de la précarité !**

#### Organisations signataires de la pétition

**AFM-Téléthon, AIDES, AFSEP, APF, CFPSAA, Emmaüs, FFCM, FFAIMC, FNATH, France Alzheimer, GIHP, LDH, Santé Mentale France, Una, Unafam, Unapei, UNIOPSS.**

#### CONTACTS PRESSE :

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37  
FFAIMC : Jacky Vagnoni : 06 75 37 67 91  
Fnath : Arnaud de Broca : 06 20 51 04 83  
Santé Mentale France : Jacques Marescaux : 01 45 96 06 36  
Unapei : Charlotte Chéron : 01 44 85 83 06 37 36 21 48

**Merci de faire circuler ce communiqué. Pour la FFCM, le président, M. Jean-Pierre Grouzard**